

# L'Année européenne de la créativité et de l'innovation

Sur proposition de la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont proclamé l'année 2009 « Année européenne de la créativité et de l'innovation ». Cette initiative vise à promouvoir la créativité et l'innovation pour développer la compétitivité économique de l'Europe comme le bien-être social et individuel.

## EKATERINI KARANIKA

Année européenne de la créativité et de l'innovation  
Direction générale de l'éducation et de la culture  
Commission européenne

## SYLVAIN PASQUA

Politique de la culture et dialogue interculturel  
Direction générale de l'éducation et de la culture  
Commission européenne

[http://ec.europa.eu/dgs/education\\_culture/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/index_fr.htm)

« L'Année européenne de la créativité et de l'innovation » (AECI) est une initiative mise en œuvre aux niveaux européen, national, régional, voire local, coordonnée par la Commission européenne, et plus particulièrement par la Direction générale de l'éducation et de la culture en partenariat avec la Direction générale de l'entreprise et de l'industrie.

Elle est une célébration du passé, du présent et surtout de l'avenir innovant et créatif de l'Europe. Elle vise à mieux faire connaître l'importance de la créativité et de l'innovation pour le développement personnel, social et économique, à mieux faire connaître des pratiques exemplaires, à stimuler l'enseignement et la recherche et à promouvoir le débat politique.

Au plus haut niveau politique de l'Union, nos chefs de gouvernement ont reconnu à plusieurs reprises combien l'innovation était essentielle pour que l'Europe réponde efficacement aux grands défis qui se posent à elle, tels que le changement climatique, le vieillissement de sa population ou encore les conséquences de la mondialisation.

Plus généralement, l'AECI s'inscrit dans la volonté de l'Union d'aider les Européens à acquérir les connaissances, aptitudes et compétences qui leur sont nécessaires pour permettre à l'Europe de renforcer sa compétitivité économique sur le long terme. Ses principaux objectifs sont de :

- promouvoir la créativité et l'innovation en tant que facteurs essentiels de la prospérité économique ainsi que du bien-être social des individus et des communautés ;
- stimuler l'enseignement et la recherche de méthodes de développement de la créativité et d'attitudes novatrices ;
- promouvoir le débat politique et l'utilisation de pratiques exemplaires.

Les activités de l'AECI sont financées et mises en œuvre en utilisant les programmes européens existants, et notamment le programme de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Dans tous les États membres de l'Union, des coordinateurs nationaux sont responsables des activités liées à l'année au niveau national, régional ou local.

Par ailleurs, les « ambassadeurs » de l'année – des personnalités connues pour leur excellence dans la créativité et l'innovation dans un large éventail de domaines, tels que la science, l'éducation, l'industrie, les arts, la culture ou la vie sociale, et qui partagent ses objectifs – se sont engagés à prêter leur concours et prennent part aux différentes manifestations organisées dans ce cadre.

## Créativité et éducation

Au moment où l'AECI a été planifiée, il n'était pas possible de prévoir les profonds bouleversements que connaîtraient l'Europe et le monde entier. Dans le contexte actuel, il apparaît opportun que cette initiative soit lancée à un moment où la créativité et la capacité d'innover sont plus nécessaires que jamais.

Des mesures à court terme sont indispensables pour relancer l'économie, mais le moteur de la croissance durable repose sur les investissements immatériels de long terme que sont la recherche, l'enseignement, la culture et l'innovation. C'est donc en investissant dans ces secteurs que l'effet multiplicateur d'une dépense efficiente soutiendra la croissance de nos économies.

La créativité est fréquemment associée au talent et à la spontanéité, facteurs qui ne pourraient être influencés ou déterminés. Mais la créativité peut être encouragée par un environnement qui lui soit favorable, en particulier au niveau de l'éducation et de la culture.

Les systèmes d'éducation et de formation européens doivent donner aux élèves et étudiants les moyens de développer leurs compétences créatives. Ils doivent créer un environnement de qualité où la créativité est stimulée, encouragée et récompensée.

C'est pourquoi la Commission a proposé qu'encourager l'innovation et la créativité – y compris l'esprit d'entreprendre – à tous les niveaux de l'éducation et de la formation soit l'un des quatre axes stratégiques de coopération européenne en matière d'éducation et de formation d'ici à 2020.



Créativité et innovation  
Année européenne 2009

Le site européen de l'AECI :  
<http://create2009.europa.eu>

Le site français de l'AECI :  
[www.creativite-innovation2009.fr](http://www.creativite-innovation2009.fr)



Cr. Monumenta, MCC, Lorenz Kienle

Richard Serra, *Promenade*, jour de montage au Grand Palais, Monumenta 2008.

*Andrea*, système de filtration végétale de l'air, conçu par le designer Mathieu Lehanneur et le chercheur américain David Edwards. (Diffusion : Le laboratoire, [www.laboratoire.org](http://www.laboratoire.org)).



Cr. Véronique Hugue

## La culture, un atout pour l'innovation

La culture a un rôle tout aussi crucial à jouer pour permettre l'émergence d'une « écologie créative » en Europe – même si les liens entre culture, diversité culturelle, créativité et, plus largement, innovation sociale, scientifique et économique sont encore trop méconnus.

L'étude sur l'économie de la culture<sup>1</sup>, réalisée en 2006 pour la Commission européenne, a montré le potentiel socio-économique extraordinaire du secteur culturel : en 2004, près de 6 millions de personnes travaillaient dans ce secteur en Europe, soit 3,1 % de l'emploi européen total. En outre, le secteur représentait 2,6 % du PIB de l'UE et un chiffre d'affaires de 654 milliards d'euros.

Les chefs de gouvernement de l'Union européenne ont eux aussi reconnu que la culture pouvait dynamiser la créativité, l'innovation et la compétitivité de l'Europe.

C'est précisément sur ces questions que se penche une étude tout juste publiée par la Commission sur l'impact de la culture sur la créativité et l'innovation<sup>2</sup>.

Au moyen d'exemples concrets tirés de différents secteurs qui couvrent toute l'Europe, cette étude montre les effets d'entraînement positifs que produit la culture, par la créativité qu'elle génère, dans des domaines aussi variés que l'éducation et la formation tout au long de la vie, l'acceptation et l'utilisation par le grand public des technologies de l'information et de la communication, la stimulation de la recherche, le développement de produits et services nouveaux, le positionnement des villes, le renforcement du capital social, la motivation du personnel, la modernisation des services publics, etc.

L'étude cite par exemple la rencontre fructueuse entre scientifiques, techniciens et artistes au sein du Laboratoire, un nouvel espace créé à Paris, qui va prochainement aboutir à la commercialisation d'un mécanisme de filtrage innovant largement inspiré des travaux du designer Mathieu Lehanneur. Mais aussi la collaboration régulière entre l'artiste Richard Serra et les ateliers ArceorMittal, qui pousse ces derniers à aller toujours plus loin dans l'innovation de tôles d'acier plus performantes. Ou encore les partenariats créatifs qui se multiplient au Royaume-Uni entre professionnels des industries

culturelles et écoles, et favorisent les apprentissages, en particulier par les jeunes en situation d'échec.

La culture – par sa capacité à générer des idées, des formes ou des expressions originales, par sa propension à réinterpréter le patrimoine et les valeurs héritées du passé, par sa force de contestation et d'opposition, mais aussi par son formidable potentiel à produire du sens et de l'inclusion – peut nous aider à redéfinir avec imagination un modèle de développement durable qui soit porteur de sens pour tous.

Encore faut-il que ce potentiel fabuleux que possède l'Europe soit pleinement utilisé...

## L'Agenda européen de la culture

C'est tout le sens de l'Agenda européen de la culture<sup>3</sup>, dont s'est dotée l'Europe en 2007 sur proposition de la Commission, afin de discuter de certains enjeux du domaine culturel qui dépassent le cadre purement national. L'un des trois objectifs de cet agenda est précisément de promouvoir la culture comme un vecteur de créativité et d'innovation dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Pour ce faire, l'idée est que chacun – Union européenne, autorités nationales, régionales ou locales, ou encore société civile – y participe au niveau et avec les compétences qui sont les siens.

Dans ce cadre, et à l'invitation de la Commission européenne, les États membres d'une part et les acteurs de la culture d'autre part débattent depuis plus d'une année de la meilleure façon de renforcer le potentiel des industries culturelles et créatives en Europe, en particulier celui des PME. Parmi les questions qu'ils abordent, citons notamment une meilleure intégration des politiques culturelles et économiques, les passerelles entre créateurs et technologies, les synergies à renforcer entre secteur culturel et autres secteurs d'activité au sein de pôles de créativité.

Le programme est ambitieux et sa réussite dépend d'un engagement collectif de toutes les parties intéressées. Le jeu en vaut la chandelle : faire de notre Europe un espace où la créativité puisse s'épanouir pour le bénéfice de tous. ■

1. Rapport d'étude disponible en anglais : [http://ec.europa.eu/culture/key-documents/doc873\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/key-documents/doc873_fr.htm)

2. Rapport d'étude disponible en anglais (pdf, 240 p.), résumé en français (10 p.) : [http://ec.europa.eu/culture/key-documents/doc2183\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/key-documents/doc2183_fr.htm)

3. [http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/doc399\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/doc399_fr.htm)